

Exemplaire gratuit

## Edito

La gestion de l'eau et des rivières est l'affaire de tous... Chacun de nous, dans son comportement quotidien, est concerné, et cet engagement personnel est tout aussi primordial que l'engagement collectif que le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) orchestre autour du second contrat de rivières.

La création du SYRIBT est le reflet du climat de coopération aujourd'hui présent sur le bassin Brévenne - Turdine. L'existence de ce syndicat concrétise la volonté d'agir à l'échelle du bassin versant et illustre la solidarité amont /aval maintenant bien réelle sur notre territoire.

La préparation du programme d'actions du contrat de rivières implique de nombreux acteurs locaux dans une même démarche et vers un même objectif : améliorer la gestion des cours d'eau du bassin versant Brévenne - Turdine.

Cette démarche engagée depuis déjà plusieurs années sur notre bassin, est de longue haleine. Certes, nous commençons à constater certains changements positifs. C'est le cas par exemple du travail fastidieux d'entretien des berges réalisé par les brigades de rivière, qui donne aujourd'hui le visage d'un bassin versant mieux entretenu et moins sujet aux embâcles lors des crues. Cependant, bien des questions restent aujourd'hui encore à aborder et leur réussite dépendra de la prise de conscience de chacun et de la volonté d'aller de l'avant.



Soyons donc tous ACTEURS pour une meilleure gestion de nos cours d'eau !

**Paul PERRAS,**  
Président du Syndicat de  
Rivières Brévenne-Turdine

## Dans ce numéro ...

- ❖ la présentation du SYRIBT..... page 2
- ❖ les dossiers en cours ..... page 4
- ❖ Le coin des enfants..... page 6
- ❖ Comprendre sa facture d'eau..... page 7
- ❖ Ecrevisses... espèce nuisible ou protégée ? ..... page 8



## Qui suis - je ?

Arbre des bords de cours d'eau appartenant à la famille des oléacées, mes rameaux opposés sont munis de longues feuilles composées de 7 à 15 folioles finement dentées et terminées par un bourgeon pyramidal de couleur noire. Mon écorce est lisse et verdâtre dans mon jeune âge, avant de devenir grisâtre et fissurée.

Alors ... vous avez trouvé ?

**Rendez - vous page 8 pour la réponse**

**Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine**  
 « de la source à la confluence avec l'Azergues... »

**Carte d'identité du SYRIBT**

**Date de création**

1<sup>er</sup> janvier 2006

**Adhérents**

Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, Communauté de Communes du Pays de Tarare, Communauté de Communes Chamousset-en-Lyonnais, Syndicat Intercommunal d'assainissement des Hauts du Lyonnais, Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt, Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues.

**Compétences**

- Le pilotage du contrat de rivières Brévenne -Turdine ;
- La réalisation d'études générales des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant des rivières Brévenne et Turdine ;
- La restauration et l'entretien des ripisylves (forêts des bords de cours d'eau) sur les cours d'eau du bassin versant Brévenne - Turdine ;
- La réalisation des travaux de

restauration, d'aménagement et de gestion écologiques et piscicoles sur les milieux aquatiques du bassin versant Brévenne - Turdine ;

- La mise en place et l'entretien des repères de crues ;
- La mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relative au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant Brévenne - Turdine.

**Fonctionnement**

Les différentes instances du syndicat de rivières sont :

- le comité syndical, assemblée de 19 délégués provenant des 6 structures adhérentes, qui prend les décisions importantes, vote le budget, choisit les grandes orientations du syndicat ;
- le bureau, composé du président et de 5 vice-présidents, qui prépare les sessions du comité syndical et suit les affaires courantes ;

- les 6 commissions thématiques, qui sont chargées du suivi des actions liées à une problématique particulière (par exemple : qualité de l'eau - pollutions).

La « cheville ouvrière » du SYRIBT est composée d'un technicien de rivière et d'une chargée de mission. Une partie du secrétariat et de la comptabilité est « sous-traitée » à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

**Contact**

Le siège du SYRIBT se trouve dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, 117 rue Pierre Passemar à L'Arbresle.  
 Vous pouvez joindre le personnel du SYRIBT au 04 74 01 68 90 ou par mail :  
 Betty Cachot, Chargée de Mission  
 b.cachot@cc-pays-arbresle.fr  
 Mickaël Barbe, Technicien de Rivière  
 m.barbe@cc-pays-arbresle.fr

**Une équipe à l'écoute de nos rivières**



**Paul PERRAS,**  
Président du SYRIBT

(Maire de Nuelles et Vice-Président de la C.C.P.A. en charge de l'environnement)  
 De par son métier de viticulteur, il est très sensible à tous les problèmes environnementaux et prend à cœur sa mission.



**Betty CACHOT**  
Chargée de Mission

Elle suit les études et les dossiers du syndicat de rivières depuis 5 ans et se charge du fonctionnement administratif de la structure. Elle prépare le prochain contrat de rivières.



**Mickaël BARBE**  
Technicien de Rivière

C'est le petit dernier de l'équipe. Il a été formé à la gestion et la protection de la nature. Et cela fait 3 mois qu'il assiste techniquement les élus du bassin versant dans la gestion des cours d'eau.

**RICOCHETS N°6**

Edition spéciale de la Piaillée - Juin 2007  
 Edité par

le Comité de Coordination des Monts du Lyonnais  
 Château de Pluvy - 69590 Pomeys - Tél. : 04.78.19.08.50

**Directeur de la publication :** Ginette Décultieux  
**Rédacteur en Chef :** Henri Barcet  
**Conception :** Alexandra De Pau  
**Tirage :** 28 500 exemplaires



**Impression :**  
 Imprimerie des Monts du Lyonnais  
 69850 Saint-Martin-en-Haut

**Comité de Rédaction :**  
 Commission Communication  
 du Syndicat de Rivières Brévenne - Turdine  
 autour de Paul PERRAS, Président  
 et Betty Cachot, Chargée de Mission

Ce journal est imprimé dans le respect de l'environnement, sur papier recyclé non blanchi au chlore.

**L'eau, c'est précieux !**

L'eau est une ressource normalement renouvelable à l'infini. Seulement, comme on la consomme de plus en plus, elle devient rare et précieuse.

Pour ne pas gaspiller l'eau, il existe quelques gestes simples à effectuer au quotidien.

Quand je pense qu'avec ces gestes, on peut réduire sa consommation d'eau d'un tiers, et que certains ne le font toujours pas ...



**Ne pas laisser couler l'eau**

Arrêter le robinet quand on se brosse les dents et quand on se savonne.

**Prendre une douche plutôt qu'un bain**

Un bain consomme jusqu'à cinq fois plus d'eau qu'une douche de 5 minutes.

**Entretenir ses tuyauteries**

Contrôler l'état général et réparer les fuites d'eau. Un robinet qui goutte perd jusqu'à 120 litres d'eau par jour, une chasse d'eau 600 litres.

**Bien utiliser les appareils ménagers**

Faire marcher son lave-vaisselle et son lave-linge uniquement lorsqu'ils sont pleins.  
 Remplacer les vieilles machines par des récentes qui consomment deux fois moins d'eau.

**Réduire l'arrosage**

Arroser son jardin ou laver sa voiture moins souvent pendant l'été pour préserver les nappes phréatiques.  
 Arroser le soir pour éviter l'évaporation de l'eau sous l'effet de la chaleur.  
 Récupérer l'eau de pluie des gouttières et utiliser un arrosoir plutôt qu'un tuyau.

**Moins polluer**

Ne pas jeter les produits toxiques dans les évier et les toilettes car ceux-ci ne sont pas traités par la station d'épuration.  
 Réduire les doses de lessive, de produit vaisselle et utiliser de préférence des produits biodégradables.

**Le chantier des Vernays**

Au cours du mois de février 2007, le Syndicat de Rivières Brévenne - Turdine, avec l'assistance des brigades de rivière du Conseil Général du Rhône (Rhône Insertion Environnement), a réalisé une protection de berge en technique végétale sur le site du pont des Vernays à Eveux. Cette action a été entreprise afin de stabiliser la berge à proximité de la pile du pont de la route départementale 160.

L'absence de ripisylve depuis quelques années, associée à la dégradation du seuil\* situé en amont, avait engendré un phénomène d'érosion de la berge. L'érosion est un phénomène naturel des rivières qui, en période de crue, dissipent leur énergie en arrachant des matériaux au fond du lit de la rivière ou sur ses berges. Dans un souci de libre fonctionnement du cours d'eau, le Syndicat de Rivières aurait pu ne pas intervenir ; cependant il est des secteurs où la proximité des enjeux humains impose une action, et le pont des Vernays en fait partie.



A gauche, la zone avant l'intervention des brigades de rivières



A droite, le même site, une fois les travaux effectués

Durant la première quinzaine de février, les brigades de rivière ont réalisé une technique végétale afin de stopper le phénomène d'érosion. Un retalutage en pente douce, la constitution d'un mur végétal à l'aide de fagots de saules disposés entre deux rangs de pieux d'acacia, le maintien temporaire du talus à l'aide d'un géotextile biodégradable, la plantation d'arbres adaptés aux bords de cours d'eau... et le tour est joué !

La stabilité de cet ouvrage augmente avec le développement des végétaux qui le composent. En effet, les fagots de saule, en milieu humide et recouverts de terre, développent des racines et constituent un réel mur végétal. Toutefois l'équilibre est fragile dans les premiers mois d'implantation, puisque les racines ne sont pas assez puissantes pour résister à une forte crue. De plus, le retalutage en pente douce permet, en cas de crue, de diminuer la force du courant en lui permettant de s'étendre doucement. Enfin, à l'inverse d'un enrochement, l'aspect paysager du site est respecté, et, bien souvent, on ne devine plus l'intervention au bout de quelques années.

Quant à la question du prix d'un tel ouvrage, sachez que cette technique est 10 à 20% moins chère que des ouvrages classiques de génie civil (enrochements).

Si d'aventure certains esprits sceptiques venaient à douter de la stabilité d'une telle construction, le SYRIBT a plusieurs exemples réussis à son actif, et se tient à votre disposition pour les visiter...

**Mickaël BARBE**

\* seuil : petit barrage en travers du cours d'eau qui servait autrefois à alimenter les biefs et qui, associé à un pont, permet de stabiliser le fond du lit.

**Les travaux d'entretien et de restauration**

Le Syndicat de Rivières Brévenne - Turdine a en charge l'entretien des berges des rivières du bassin versant. Ainsi, deux brigades de rivière travaillent sur notre territoire afin de supprimer les embâcles (accumulation de troncs, branchages, déchets... contre des ouvrages ou dans le lit), de replanter des espèces adaptées aux bords de cours d'eau (qui stabilisent la berge lors des crues), de faucher la Renouée du Japon (Cf. Ricochets n°5), de ramasser les déchets, etc.

Ces équipes interviennent sur des terrains privés, après signature d'une convention avec le propriétaire, et sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général : les travaux effectués suivent un plan de gestion

établi par le technicien de rivière, qui répond à une logique différente selon les secteurs. Par exemple, dans les zones à enjeu humain, tous les embâcles sont supprimés afin de ne pas aggraver le débordement en cas de crue. A l'inverse, dans des zones très naturelles et sans enjeu, les embâcles vont être laissés car ils jouent un rôle de cache pour la faune et peuvent, en cas de crue, accentuer le débordement dans ces zones naturelles afin de le limiter en aval.

Ponctuellement, le SYRIBT réalise également des chantiers de protection des berges en techniques végétales (Cf. article sur le chantier des Vernays page 4).

**La préparation du second contrat de rivières Brévenne-Turdine**

Depuis plusieurs mois, des groupes d'acteurs locaux (élus, pêcheurs, chasseurs, associations de défense de l'environnement, agriculteurs...) et d'acteurs institutionnels (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau...) se réunissent régulièrement, autour de plusieurs thématiques, pour mettre sur pied le programme d'actions qui composera le prochain contrat de rivières Brévenne-Turdine.

Les thématiques ainsi à l'étude, et dont la plupart seront validées fin juin 2007, sont :

- **la qualité de l'eau** : mesurer la qualité des rivières du bassin versant, recenser les sources de pollutions domestique, agricole, industrielle, et proposer des solutions pour atteindre un bon état des cours d'eau sur le bassin versant ;
- **le transfert des pesticides dans les eaux** : identifier les zones où le risque de retrouver des pesticides dans les cours d'eau est élevé, proposer des améliorations des pratiques (particuliers, agriculteurs, collectivités) ;
- **la gestion quantitative des ressources en eau** : identifier les différents usages de l'eau (retenues collinaires agricoles, prélèvements industriels, prélèvements pour l'eau potable) et leur impact sur le débit des rivières, proposer des moyens de mieux gérer la ressource en eau du bassin ;

- **la gestion des milieux écologiquement remarquables** : repérer les zones écologiquement intéressantes (cours d'eau, zones humides) du bassin versant, faire des recommandations sur leur gestion ;
- **la valorisation paysagère et récréative des milieux aquatiques** : proposer des opérations de mise en valeur des rivières et de leurs abords (ex. sentier pédagogique, panneaux explicatifs...) ;
- **la gestion piscicole** : connaître le peuplement de poissons du bassin versant, répertorier les obstacles à leur développement naturel et proposer des aménagements ;
- **la gestion des inondations** : proposer des actions de gestion des inondations qui visent à maîtriser l'eau à l'amont du bassin versant pour épargner l'aval.

Le but de la démarche est d'amener les différents acteurs de l'eau à s'engager à agir en faveur des milieux aquatiques, selon une cohérence de bassin (amont / aval). Lorsqu'il fera l'unanimité au niveau local et que ses possibilités de financement auront été étudiées, ce programme d'actions sera présenté devant le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée qui lui donnera un agrément. Ensuite, la réalisation des actions pourra démarrer pour une période de 5 à 6 ans (2009 - 2014 a priori).

Betty Cachot

**Carte d'identité du bassin versant**

**Structures adhérentes du syndicat de rivières Brévenne - Turdine**



Juin 2007  
Source : IGN (BD Carthage) / SYRIBT

Echelle : 1 cm = 2 km



**La mise en place des échelles et repères de crue**



Exemple d'une échelle limnimétrique

D'ici la fin de l'année 2007, vous allez voir pousser sous certains ponts de drôles d'échelles graduées : il s'agit d'« échelles limnimétriques », que le SYRIBT a décidé d'installer un peu partout sur le bassin afin de faciliter la lecture du niveau des rivières (Cf. carte). Ces échelles permettent de lire en temps réel la hauteur d'eau et de voir son évolution : elles peuvent ainsi

aider à la gestion d'une crue, par exemple en décidant d'un niveau auquel le maire déclenche l'évacuation de certaines maisons.

D'autre part, quelques repères de la crue de décembre 2003 vont être positionnés à l'Arbresle, afin de garder trace du niveau maximum que l'eau a atteint lors de cet événement : l'intérêt est d'alimenter la mémoire collective et de développer une « culture du risque » dans les zones où il est important que la population en ait conscience.

En matière d'inondations, toutes les observations de terrain sont très importantes car ce sont elles qui permettent d'anticiper, d'organiser l'alerte, puis de garder trace du phénomène : photos, traits de peinture, relevés des dépôts laissés par la crue, sont autant d'éléments précieux, qu'il est important de faire connaître au SYRIBT ou à la mairie.



Exemple d'un repère de crue

**La sensibilisation auprès des scolaires**

L'une des missions du SYRIBT est de sensibiliser la population du bassin versant à la préservation des ressources en eau et à la protection des milieux aquatiques. L'un des axes choisis pour toucher le public est l'intervention gratuite du SYRIBT dans les écoles, sur des thèmes tels que les économies d'eau, le circuit de l'eau domestique, la découverte de la rivière, etc.

Depuis quatre ans, chaque année, plusieurs centaines d'enfants du bassin versant Brévenne-Turdine sont ainsi alertés sur la fragilité de la ressource en eau (Cf. dans ce journal « le coin des enfants » page 6). Ces actions seront reconduites à la rentrée prochaine, et nous espérons avoir encore de nombreuses sollicitations.

Betty Cachot



A la découverte de nos rivières

L'Orgeole

Petit cours d'eau des Monts du Lyonnais, le ruisseau de l'Orgeole tient son nom de la légende qui voudrait que son lit possède des pépites du précieux métal. Le ruisseau parcourt un vallon enchanteur, qui prend sa source à Duerne, et garde des caractéristiques sauvages jusqu'à son entrée dans Sainte-Foy l'Argentière où il se jette dans la Brévenne. Sur environ six kilomètres se succèdent prairies et petits bois, la présence humaine n'étant trahie que par quelques bâtisses isolées ou regroupées en petits hameaux sur les flancs de ce vallon abrupt.



Espace classé en zone d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), le vallon présente une diversité biologique importante. Du matin au soir, dès les balbutiements du printemps, le cortège des oiseaux égaye le vallon par diverses mélodies, souvent relayées par les coassements de nombreux batraciens.

Au fond de ce vallon coule l'Orgeole, petit ruisseau ne dépassant que très rarement les deux mètres de large. Malgré des étiages sévères et inquiétants, liés aux activités humaines, l'Orgeole possède des qualités halieutiques certaines : les pêcheurs locaux veillent l'ouverture pour traquer les spécimens de truites sauvages qui, souvent, déjouent bien des pièges. En effet, la truite fario est bien implantée dans le ruisseau et se reproduit de façon satisfaisante.

L'Orgeole est aussi le siège de l'écrevisse à pieds blancs. Autrefois très bien implantée, cette espèce est aujourd'hui de plus en plus



Le moment tant attendu des sorties : faire tourner les moulins

vulnérable à cause des sécheresses estivales engendrant pénuries et réchauffement des eaux. Néanmoins, la présence de cet animal remarquable témoigne d'une bonne qualité des eaux.

Le ruisseau a été fermé à la pêche pendant trois années successives suite aux problèmes de sécheresse ; les pêcheurs locaux ont pu retrouver « leur » ruisseau cette année. Sillonnant les prairies magnifiées par les fleurs printanières, ils sont venus par dizaines pour retrouver les joies de la pêche à la truite, dans un ruisseau aux richesses naturelles exceptionnelles mais fragiles.

Sébastien VENET  
Association de pêche  
de Sainte-Foy-l'Argentière



Le coin des enfants

Dure vie d'une goutte d'eau

Vous n'imaginez pas ce que je peux subir durant les animations scolaires que le syndicat de rivières propose aux écoles du bassin versant : on me demande de me balader dans la nature, après il faut que je voyage dans des pailles en guise de tuyaux, on n'arrête pas de me chercher quand on parle de moi au niveau mondial, et on m'accuse de mouiller vos chères têtes blondes quand on me retrouve sur le terrain ... Pas facile d'être le centre d'intérêt de tous les enfants du bassin versant ...

Comme chaque année depuis 4 ans, les animations scolaires auront permis de sensibiliser plus d'un millier d'enfants d'une quinzaine d'écoles du bassin versant, aussi bien en classe qu'au bord des rivières. Et cela continue l'année prochaine ...

Alors si vous voulez me rencontrer dans votre école, contactez le syndicat de rivières au 04.74.01.68.90.

Perle,  
goutte d'eau de son état



Des clés pour comprendre

Comment lire sa facture d'eau

Votre facture peut se présenter de différentes manières mais elle comporte, dans la plupart des cas, trois parties (suivant le mode de gestion des réseaux dans les communes, l'usager peut recevoir plusieurs factures séparées).

• Distribution d'eau :

Cette partie comprend en fait l'abonnement, la location du compteur d'eau et la consommation du relevé du compteur.  
- L'abonnement : quelle que soit la consommation, il faut relever le compteur, entretenir les installations, établir les factures, ... Le montant de l'abonnement comprend une partie de ces coûts.  
- La location du compteur comprend également souvent son entretien.  
- La consommation est la part du service de l'eau facturée selon le volume d'eau utilisé (mesuré en m<sup>3</sup>) relevé au compteur.

• Collecte et traitement des eaux usées :

Cette part sert à payer les frais du service d'assainissement. Comme la partie « distribution de l'eau », la partie « collecte et traitement des eaux usées » comprend souvent :  
- l'abonnement au service de collecte et de traitement des eaux usées,  
- la consommation, qui varie suivant le volume d'eau consommé par l'abonné.  
Cette « ligne » de la facture est inexistante chez les personnes qui disposent d'un assainissement non collectif, et qui paient une autre redevance.

• Organismes publics :

La troisième partie de la facture regroupe les redevances et taxes à payer par le consommateur. Elles seront ensuite reversées à différents organismes, dont les Agences de l'Eau.

Pourquoi le prix de l'eau varie d'une commune à l'autre ?

D'une commune à l'autre, les conditions de distribution de l'eau varient. Entrent en ligne de compte : l'origine de l'eau (fleuves, nappes souterraines ...), les contraintes géographiques, l'importance du réseau de canalisations, le coût des traitements, les investissements réalisés par la commune ou le syndicat d'eau pour moderniser ou créer des installations, les taxes et les redevances, le mode de gestion du service d'eau ...



Que d'eaux !



sources d'eau minérale.

Les eaux de source

Les eaux de source sont issues d'une source ou d'un puits foré et peuvent provenir des mêmes sources que le réseau d'eau potable. Elles ne peuvent subir aucun traitement avant d'être mises en bouteille, sauf certaines eaux gazeuses auxquelles on ajoute du gaz carbonique. L'eau de source se distingue de l'eau minérale naturelle par le fait qu'elle doit être conforme aux normes de l'eau potable, qu'elle n'a pas obligation d'avoir une composition minérale constante et caractéristique et qu'elle ne peut prétendre avoir des effets bénéfiques pour la santé.

En France annuellement, nous consommons 7 milliards de bouteilles d'eau car nous n'avons pas confiance dans l'eau de notre robinet. Lors des vingt dernières années, cette consommation par habitant a été multipliée par 2. A l'heure du développement durable, nous pouvons nous demander pourquoi nous buvons autant d'eau en bouteille alors que notre eau du robinet est une des meilleures du monde ?

Alexandra De Pau

Bande dessinée réalisée par la CLIS de l'école Lassagne de L'Arbresle



L'eau est un élément essentiel de notre vie. Nous la retrouvons partout, tout au long de la journée, à la maison, au bureau, au restaurant ... Pourtant, elle peut être bien différente. Parmi les eaux à boire, on distingue :  
- les eaux du robinet,  
- les eaux minérales naturelles,  
- les eaux de source.  
Ces deux dernières catégories sont commercialisées en bouteilles.

Les eaux du robinet

L'eau du robinet est une eau potable issue des eaux de surface (rivières, fleuves, lacs) ou le plus souvent des eaux souterraines, distribuée par un réseau de canalisations depuis le captage jusqu'aux utilisateurs finaux (ménages, entreprises, bâtiments publics ...) en passant notamment par un centre de traitement, un ou plusieurs réservoirs ... La qualité de l'eau du robinet est très réglementée et soumise à de nombreux contrôles sanitaires puisqu'elle doit répondre aux normes de potabilité des eaux de boisson, soit 63 paramètres.

Les eaux minérales naturelles

Les eaux minérales naturelles proviennent de nappes souterraines. Les éléments qui les caractérisent, sont :

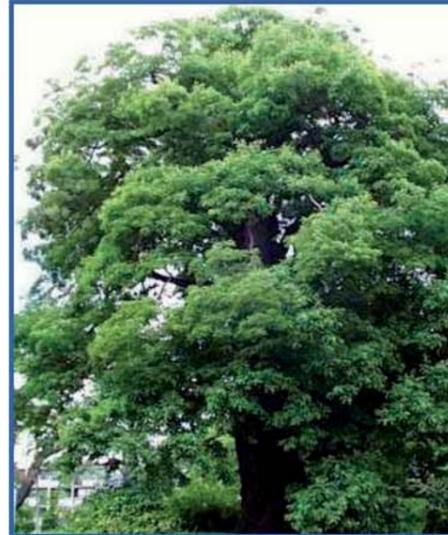


### Le Frêne Commun

Le frêne commun est une espèce dite pionnière. Elle est présente sur tout le territoire français jusqu'à 1700 m d'altitude, à l'exception des régions méditerranéennes. Sa forte croissance juvénile dans des conditions de pleine lumière, et la capacité de ses graines à être disséminées par le vent, lui permettent de s'installer rapidement dans les terrains fraîchement déboisés.

Le frêne commun est avant tout l'arbre du bocage. Ses qualités de réserve de bois de chauffe, la qualité du fourrage que constitue son feuillage, la rectitude de son tronc permettant de produire du bois d'œuvre, en font un arbre incontournable des systèmes linéaires boisés tel que la ripisylve.

Ses feuilles sont diurétiques,



antirhumatismales, antigoutteuses, sudorifiques et laxatives, et sont recommandées aux personnes qui désirent perdre quelques kilos ! Elles se préparent en infusion simple, et la

récolte s'effectue dès le mois de juin à la main en séparant les folioles de la tige centrale.

Au cours des dernières décennies, sa plantation a été abandonnée au profit du peuplier, plus productif mais de qualité bien inférieure. L'âge d'exploitabilité du frêne se situe entre 40 et 60 ans, alors que celui du peuplier se situe aux alentours d'une trentaine d'année. Les prix de vente du frêne sont cependant 10 fois supérieurs à ceux du peuplier !

Le frêne possède un système racinaire dense et profond lui permettant, à l'inverse du peuplier, de résister à des vents violents ou à des fortes crues.

Alors, à vous de jouer... plantez du frêne !!!

Mickaël BARBE

### Ecrevisses ... espèce nuisible ou protégée ?

L'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est l'espèce naturelle de nos cours d'eau. Elle fréquente des habitats comparables à ceux de la truite : torrents au substrat grossier, eaux fraîches et oxygénées. C'est une espèce très sensible aux pollutions et à la destruction de son habitat : ainsi, la trouver dans un cours d'eau est un indice de très bonne qualité, mais un incident qui peut sembler anodin peut décimer la population d'écrevisses d'un ruisseau (par exemple, un apport de matières très fines (sable) à cause du lessivage d'un chantier par la pluie viendra colmater le fond du lit et « étouffera » les écrevisses). **L'écrevisse à pieds blancs est une espèce protégée** au niveau national

et européen, et sa pêche est très réglementée (taille de capture supérieure à 9 cm, 3 jours d'ouverture seulement, cette année les 28, 29 et 30 juillet 2007, pêche seulement à la balance d'un diamètre de 30 centimètres maximum - pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Fédération de Pêche du Rhône). Elle est également extrêmement sensible à l'introduction d'autres espèces d'écrevisses, souvent vectrices de maladies.

Ainsi, deux espèces sont particulièrement connues pour entrer en concurrence avec l'écrevisse à pieds blancs : l'écrevisse signal et l'écrevisse américaine. Ces espèces sont à l'origine de la régression de l'écrevisse à pieds blancs : leur

transport vivant est interdit et passible d'amende, et le fait de les introduire dans un cours d'eau ou dans un plan d'eau est un délit passible d'une amende de 9 000 €. **Lorsqu'elles sont pêchées, ces écrevisses introduites doivent être détruites.** Contrairement à l'écrevisse à pieds blancs, ces espèces peuvent être pêchées toute l'année et, compte tenu de leur plus grande taille, sont plus intéressantes à cuisiner !

Il est important de sensibiliser le maximum de personnes et de respecter ces règles, sous peine que l'écrevisse à pieds blancs ne soit bientôt qu'un vague souvenir dans nos rivières...

Betty Cachot



L'écrevisse signal (à droite) est très ressemblante à l'écrevisse à pieds blancs (à gauche), mais elle est souvent plus grosse et possède une tache claire sur ses pinces.

